

**FONDS DE DOTATION AEROPORTUAIRE
DE PARIS**

**7 Allée Hélène Boucher 103 Aérogare Sud
Bâtiment 531
94396 ORLY AEROGARE CEDEX**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

**FONDS DE DOTATION AEROPORTUAIRE
DE PARIS
7 Allée Hélène Boucher 103 Aérogare Sud
Bâtiment 531
94396 ORLY AEROGARE CEDEX**

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale en date du 7 février 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION AEROPORTUAIRE DE PARIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données par le Président dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le comité directeur relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet

de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

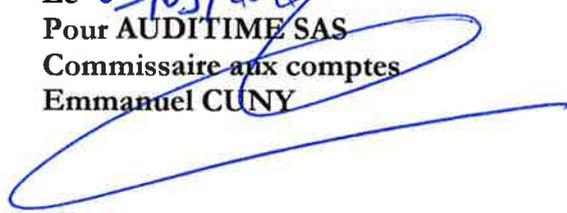
Fait à Saint Pierre du Perray

Le 09/03/2020

Pour AUDITIME SAS

Commissaire aux comptes

Emmanuel CUNY



Bilan Actif

SAS AUDITIME
 Société de Commissariat aux Comptes
 31, rue de la Mare à Tissier
 91280 ST PIERRE DU PERRAY
 Siret: 524 570 231 00026 - APE:6920Z
 Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Etat exprimé en euros

31/12/2019 - 31/12/2018

ACTIF IMMOBILISE	<p>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions brevets droits similaires Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes</p> <p>IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Installations techniques, mat. et outillage indus. Autres immobilisations corporelles Immobilisations grévées de droits Immobilisations en cours Avances et acomptes</p> <p>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) Participations évaluées selon mise en équival. Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières</p>		
	TOTAL (I)	0	0
ACTIF CIRCULANT	<p>Comptes de liaisons</p> <p>STOCKS ET EN-COURS Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises</p> <p>Avances et Acomptes versés sur commandes</p> <p>CREANCES (3) Créances usagers et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit appelé, non versé</p> <p>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES</p>		
	TOTAL (II)	114 696	81 585
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance		
	TOTAL (II)	114 696	81 585
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III) Primes de remboursement des obligations (IV) Ecarts de conversion actif (V)		
	TOTAL ACTIF (I à VI)	114 696	81 585

Bilan Passif

SAS AUDITIME
 Société de Commissariat aux Comptes
 31, rue de la Mare à Tissier
 91280 ST PIERRE DU BERRAY
 Siret: 524 570 231 00026 - APE:6920Z
 Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Dotation initiale non consommable sans droits de reprise	15 000	15 000
	Dotations consommables	99 753	
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	- 2 565	
	Résultat de l'exercice	0	(2565)
	Total des fonds propres		
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		66 750
Droits des propriétaires			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs			
	Total des fonds associatifs	112 188	79 185
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
	Comptes de liaisons		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 508	2 400
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	2 508	2 400
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	114 696	81 585
	Résultat de l'exercice exprimé en centièmes	0	(2 565)
	(1) Dont à moins d'un an		
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

31/12/2019 31/12/2018

		12 mois	11 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués			
	Prestations de services			
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation			
	Dons	100 000		
	Cotisations			
	Legs et donations	69 397	83 750	
	Autres produits de gestion courante			
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			
	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation	169 397	83 750	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	4 263	2 565
		Variation de stock		
		Autres achats et charges externes	28 633	
		Impôts, taxes et versements assimilés		
		Rémunération du personnel		
		Charges sociales		
		Subventions accordées par l'association		
		Dotation aux amortissements et dépréciations	36 500	17 000
Dotation aux provisions		100 000		
Autres charges				
Total des charges d'exploitation		169 397	19 565	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Intérêts et produits financiers				
Dotation aux amortissements et aux dépréciations				
Intérêts et charges financières				
2 - RESULTAT FINANCIER	0	0		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)				
		19 565		
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Impôts sur les sociétés		0		
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		66 750		
TOTAL DES PRODUITS		169 397	83 750	
TOTAL DES CHARGES		169 397	86 315	
EXCEDENT ou DEFICIT		0	(2 565)	
EVALUATION DES CONT VOLONTAIRES EN NATI	PRODUITS			
	Bénévolat			
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
	CHARGES			
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole				

ANNEXE 1 - Règles et Méthodes Comptables Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 114 696 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 169 197 euros et un total **charges** de 169 197 euros, dégageant ainsi un **résultat** de 0 euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

- règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général, modifié par les règlements ANCN°2015-06 et ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016;
- règlement N°99-01 du CRC relatif aux modalités des comptes annuels des associations et fondations.

Faits majeurs :

Création du Fonds de dotation de la communauté aéroportuaire de Paris le 7 février 2018.

Ce fonds est constitué de 8 membres fondateurs à l'origine de la dotation initiale s'élevant à 15 000 euros.

Règles et Méthodes Comptables

Etats exprimés en euros

Disponibilités

Les disponibilités sont exclusivement constituées en banque et évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Fonds propres

La dotation initiale de 15 000 € est non consommable d'après l'article 7 des statuts constitutifs et est entièrement versée par les membres fondateurs au 31/12/2018 sur un compte séquestre ouvert par le présent Fonds de dotation ;

Les fonds reçus par le Fonds de dotation et pouvant être considérés comme dotations consommables selon les statuts sont affectés en Fonds propres avec droit de reprise.

Les actions réalisées au cours de l'exercice comptable et entrant dans l'objet du présent Fonds sont reprises suivant une quote-part.

Evènements post-clôture

L'impact de la crise sanitaire est très fort sur l'ensemble des acteurs de la communauté aéroportuaire. En conséquence du confinement ordonné par les autorités à la fin du mois de mars 2020, les activités quotidiennes du FDCAP ont été mises en veille active pour une durée prolongée.

Variation des fonds propres

LIBELLE	SOLDE AU DEBUT DE L'EXERCICE A	AUGMENTATIONS B	DIMINUTIONS C	SOLDE A LA FIN DE L'EXERCICE D = A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise	15 000	0	0	15 000
Legs et donations avec contrepartie	66 750	102 400	69 397	99 753
Autres réserves	0			
Report à nouveau	- 2 565			- 2 565
TOTAL	79 185	102 400	69 397	112 188

Charges à payer

Etat exprimé en euros	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	2 508	2 400
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes fournisseurs d'immobilisation		
Autres dettes		
TOTAL	2 508	2 400